

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1964

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 90 Millions de Francs
R.C. : Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1964
COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX-DESFOSSÉS-NÉOGRAVURE — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BIZOT (Henry), *Président.*
FARNIER (Charles), *Administrateur, Président Honoraire.*
GAUSSEL (Georges), *Administrateur, Président Honoraire.*
CELIER (Pierre), *Administrateur.*
DAVEZAC (Henry), —
GONON (Maurice), —
LANDAIS (Georges), —
LATAPIE (André), —
LEVARD (Georges), —
POMPEY (Georges), —

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. SADRIN (Jean), *Directeur Général.*
THOMAZEAU (Yves), *Directeur Général adjoint.*
LLEWELLYN (Gérard), *Directeur Général adjoint.*

CENSEUR

M. GUITARD (Henri).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. BOUVIER (André). NALPAS (Marcel).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

La détente qui avait prévalu en 1963 dans les relations politiques internationales n'a pas dissipé toute inquiétude et l'année 1964 a été dans bien des domaines une période d'attente. Le commerce mondial et l'activité industrielle ont néanmoins poursuivi leur essor, les prix des matières premières sont restés satisfaisants, à l'exception toutefois de ceux des produits alimentaires qui ont subi un repli général.

Les débats auxquels le système monétaire international a donné lieu tant à la conférence de Tokyo qu'au sein du groupe des Dix ont souligné ses inconvénients sans aboutir encore à la mise en œuvre de remèdes effi-

caces et durables. L'étude objective et l'adoption de telles solutions ont continué, en dépit des légers progrès réalisés, de se heurter non seulement à des conceptions théoriques différentes, mais surtout à des oppositions d'intérêts manifestes.

Les Etats-Unis ont connu une quatrième année de croissance ininterrompue du revenu national et de stabilité à peu près complète des prix. Cette remarquable conjoncture a été acquise grâce à des gains de productivité permettant de compenser les hausses de salaires. A quelques nuances près, les autres caractéristiques de leur économie demeurent les mêmes : des mesures fiscales favorisent la consommation intérieure ; un régime douanier sévère reste en vigueur ; si le chômage persiste, le nombre des emplois augmente. Cette situation marque toutefois, avec un endettement progressif, une tendance à l'inflation. Elle a comporté le maintien, en contradiction avec des prévisions plus optimistes, de sorties d'or à peu près constantes depuis 1961. A l'excédent croissant de la balance commerciale s'oppose le déficit également en augmentation des comptes financiers où s'inscrivent à la fois l'aide monétaire, économique et militaire consentie par le gouvernement et les sorties de capitaux privés. Une large part de ces capitaux est consacrée à des investissements. Ceux-ci suscitent des réactions dans les pays où ils sont réalisés, mais ils ont été, avec le temps, un facteur essentiel du surplus de la balance commerciale, puisque l'an dernier plus du quart des exportations des Etats-Unis a été absorbé par les filiales à l'étranger de sociétés américaines. La situation constatée à la fin de l'année n'en a pas moins conduit le gouvernement à prendre des mesures pour freiner cet exode et notamment à relever le taux d'escompte des banques de réserve.

En Grande-Bretagne, l'expansion rapide constatée au premier trimestre s'est nettement ralentie par la suite. Le chômage est néanmoins tombé à son plus bas niveau depuis sept ans, tandis que les salaires et les prix montaient légèrement. Les importations ont crû trois fois plus vite que les exportations. Au déséquilibre commercial qui en est résulté s'est ajouté

un renversement des mouvements financiers en sorte que la balance des paiements a enregistré un déficit inquiétant. L'affaiblissement de la livre a amené les autorités à relever une première fois le taux de l'escompte. La situation s'aggravant, la Grande-Bretagne a obtenu l'appui massif, d'une part du Fonds monétaire international et, d'autre part, du groupe des banques centrales. Sur le plan intérieur, le gouvernement arrivé au pouvoir en octobre a pris une série de mesures d'urgence, en relevant à nouveau le taux de l'escompte et en instituant une surtaxe à l'importation. Il a cherché en même temps à réaliser une politique des revenus basée à la fois sur la persuasion et sur des mesures fiscales. Ces dernières comprennent un encouragement au réinvestissement des profits et des dispositions destinées à aider les exportations et à provoquer ainsi, avec l'amélioration du coût et du volume de la production, le redressement du commerce extérieur.

La Communauté économique européenne a décidé, avec effet du 1^{er} janvier 1965, un nouvel abaissement interne de 10 % des droits de douane sur les produits industriels, portant ainsi à 70 % la diminution globale intervenue depuis la mise en vigueur du traité de Rome. De son côté, l'Association européenne de libre échange a réalisé une diminution de même pourcentage par rapport aux tarifs du début de 1960 ; mais les résultats de cette mesure se sont trouvés singulièrement altérés par la création de la surtaxe britannique dont les uns et les autres souhaitent la rapide suppression. Au cours des négociations poursuivies à Genève, l'Europe et les Etats-Unis ont confronté leurs points de vue en matière de politique douanière. Si la Communauté a pu adopter un tarif extérieur commun pour le pétrole, elle a dû établir une protection douanière pour la sidérurgie et une politique de soutien de l'industrie charbonnière. Les abaissements de tarifs ont été moins uniformes en ce qui touche les produits agricoles, pour lesquels un effort commun d'organisation doit permettre l'ouverture dans deux ans d'un marché unique des céréales. La Communauté a poursuivi l'élargissement de ses ententes avec les pays tiers. Elle a conclu un accord d'association avec la Turquie et un accord commercial avec Israël. Les liens

existant avec les dix-huit pays africains associés et la République malgache ont été resserrés par l'entrée en vigueur de la convention de Yaoundé qui prévoit l'intervention du Fonds européen de développement.

Les échanges entre les nations membres ont évolué d'une manière beaucoup plus équilibrée qu'en 1963. Pour l'ensemble de ces pays la balance des transactions courantes avec l'extérieur s'est soldée par un excédent important. L'accroissement des réserves monétaires a atteint des montants plus élevés encore. Une fraction des capitaux importés a été consacrée, surtout pour le compte des Etats-Unis, à des investissements industriels, que la constitution d'un grand marché de 200 millions de consommateurs rendait particulièrement attrayants. Ces mouvements ne se sont pas produits sans à-coups et la commission comme le conseil des ministres de la Communauté, confirmant les mesures déjà prises par certains Etats, ont manifesté nettement leur désir de voir les pays membres mener, au moins sur le plan de l'inflation, une politique commune.

La République fédérale allemande a continué son expansion dans une relative stabilité; le recul de la demande extérieure a permis d'accroître l'offre sur le marché intérieur. La production industrielle a enregistré des progrès importants qui sont la conséquence d'une utilisation très accentuée des capacités de l'industrie. Il en est résulté, grâce à un accroissement des marges bénéficiaires, favorisé par des allègements fiscaux, une nette reprise des investissements dans le cadre d'une rationalisation toujours plus poussée des entreprises. L'augmentation de la productivité a permis de compenser assez largement l'effet qu'une hausse sensible des salaires risquait d'entraîner sur les prix. Le solde positif des échanges commerciaux s'est de nouveau accru. En même temps affluaient, surtout au cours du premier trimestre, les capitaux extérieurs et les autorités financières étaient conduites à encourager l'émission d'emprunts étrangers sur le marché.

L'Italie a dû faire face à une situation assez instable. Des sorties massives d'or et de devises et une hausse rapide des prix ont contraint le gouvernement à solliciter une importante aide monétaire extérieure et à appliquer, dès le

début de l'année, de sévères mesures. Malgré le climat politique incertain de la péninsule, des résultats notables ont été obtenus, mais l'activité économique a été si sérieusement affectée que le gouvernement dut se préoccuper en fin d'année d'établir un nouveau programme de redressement.

Les Pays-Bas, auxquels d'immenses ressources de gaz naturel encore incomplètement recensées et un réseau portuaire exceptionnel procurent de sérieux atouts, se sont heurtés aux problèmes posés par les augmentations massives de salaires. Le coût de la main-d'œuvre longtemps contenu a augmenté au cours de l'année de près d'un sixième, entraînant la hausse des prix de revient, le développement de la consommation interne et un accroissement des importations tel que la balance des comptes est devenue déficitaire.

En Belgique, l'agriculture n'a que peu progressé, mais l'industrie poursuit son expansion. Toutefois, une tendance plus restrictive se manifeste depuis l'automne. Le commerce extérieur s'est soldé, malgré un surplus d'exportations, par un déficit accru. La progression des prix et des salaires a continué. Les investissements se sont encore situés au total à un niveau élevé, bien que ceux du secteur privé aient été freinés par la réduction des marges bénéficiaires et par les restrictions de crédit.

En France, la volonté d'assurer le succès du plan de stabilisation l'a emporté sur bien des obstacles et des efforts souples et attentifs ont été déployés tout au cours de l'année pour réaliser le programme établi en septembre 1963. La hausse des prix s'est ralentie. Des mesures de blocage, d'ailleurs assouplies à plusieurs reprises, l'ouverture des frontières à certaines importations n'ont pas été étrangères à ce résultat. Les rémunérations du secteur privé ont monté dans l'ensemble moins vite qu'auparavant, bien que le salaire minimum interprofessionnel garanti ait fait l'objet de relèvements plus importants qu'au cours de l'exercice précédent. Un fonds national de l'emploi a été créé en vue de faciliter la reconversion et la mobilisation de la main-d'œuvre sur le plan régional.

Les cultivateurs ont enregistré des résultats d'ensemble moins satisfaisants qu'en 1963. La situation de l'élevage continue à entretenir, dans le domaine des produits laitiers et de la viande, de vives préoccupations. Les accords de Bruxelles n'ont pas suffi à détendre le climat qui a régné dans les milieux agricoles.

La production industrielle a marqué des progrès par rapport à l'année précédente mais, au cours du second semestre, certaines inquiétudes sont nées. Le retour de l'extraction charbonnière à un niveau normal a permis de réduire les achats à l'étranger, la consommation d'électricité s'est développée, et l'industrie pétrolière se situe toujours en avance sur les prévisions du plan. Grâce au développement et à la modernisation de ses installations, la sidérurgie a atteint un niveau record qui a conduit ses dirigeants à rechercher l'extension de ses débouchés à l'étranger et à consentir des réductions de prix qui ne lui laissent qu'une faible marge. Dans la construction, où la technique est en pleine évolution, l'activité s'est encore accrue devant l'ampleur des besoins dont la satisfaction reste un des problèmes les plus ardues de l'économie française. Des progrès ont été également réalisés par l'industrie chimique, en particulier dans le domaine de la pétrochimie. La production de voitures automobiles a été affectée par la faiblesse relative du marché intérieur et la baisse des exportations. Des embarras analogues se sont manifestés dans le textile à l'exception toutefois des fibres synthétiques. Dans la construction électrique, la vente des articles d'usage courant a augmenté, malgré un ralentissement dans les derniers mois, tandis que les débouchés se sont restreints pour le gros matériel. D'une manière générale, les industries travaillant pour l'équipement sont restées déprimées.

Les sociétés privées, redoutant les charges d'un endettement excessif au moment où elles craignaient une baisse de leurs profits, ont étudié avec plus de circonspection leur programme d'investissements, alors que beaucoup d'entre elles ne pouvaient interrompre une politique que leur imposait la nécessité d'affronter dans de bonnes conditions la concurrence croissante des

autres pays du marché commun. Les nombreuses concentrations et fusions intervenues l'an dernier ont souligné l'effort des chefs d'entreprises pour se hausser au rang des groupes internationaux. †

Les frais de la distribution ont continué de peser sensiblement sur les prix, en dépit des progrès de l'organisation commerciale; les transactions intérieures sont restées dans leur ensemble satisfaisantes, malgré un léger recul de la consommation en fin d'année.

Le volume du commerce extérieur a continué de se développer pour atteindre une valeur double de celle de 1958. Le taux de progression des exportations s'est accru depuis l'an dernier, tandis que fléchissait celui des importations. La balance des échanges de marchandises s'est néanmoins soldée par un déficit. Les autres postes de la balance des paiements ont assuré au total à celle-ci un solde positif. Les exportateurs craignent de rencontrer dans l'avenir des difficultés croissantes sur les autres marchés. Les investissements étrangers en France sont parvenus au niveau le plus haut qu'ils aient atteint depuis nombre d'années.

Les dépenses de l'Etat ont pour la première fois dépassé le montant de 100 milliards, mais grâce à la rigueur avec laquelle sont gérées les finances publiques, grâce aussi à la progressivité des recettes fiscales, l'impasse budgétaire a disparu et la volonté d'atteindre le même résultat en 1965 a été inscrite dans le projet de budget. La politique ainsi suivie n'a pas été sans effet sur le marché financier et sur le marché monétaire.

Sur le marché financier, l'Etat a procédé à une émission au début de l'année, mais la seconde opération qu'il avait envisagée s'est révélée inutile. Il n'a ainsi appelé que des montants réduits de moitié par rapport à 1963, et bien que le total des recours à l'épargne provenant d'autres emprunteurs ait sensiblement augmenté, les émissions de valeurs à revenu fixe ont marqué une légère régression. Les conditions de ces opérations sont restées inchangées. Quant aux actions placées sur le marché, leur volume a progressé de plus de 10 %, mais les cours n'ont pas cessé de baisser durant le

premier semestre. La hausse qui s'est dessinée ensuite n'a effacé qu'en partie les pertes du début de l'année et pour l'ensemble de 1964 l'activité boursière est en net recul malgré le succès remporté par les sociétés d'investissement à capital variable créées par les principales banques. Les divers allègements fiscaux intervenus en fin d'année, et notamment la suppression de la taxe complémentaire frappant les revenus des valeurs, devraient de leur côté, en attendant la réforme plus profonde proposée pour l'an prochain, attirer à nouveau les épargnants vers les placements mobiliers.

Sur le marché monétaire l'aisance de la trésorerie a permis à l'Etat, d'abord de réduire le taux de ses bons à intérêt progressif, puis de cesser d'en émettre de nouveaux. De même, le plancher des certificats de trésorerie, à 1 ou 2 ans, que les banques doivent conserver en portefeuille a été, en plusieurs étapes, abaissé de moitié. Les bons du Trésor qui sont réservés à ces établissements et dont la durée est maintenant d'un an, ne sont plus émis que par adjudication. La Banque de France s'est efforcée, à plusieurs reprises, de provoquer, par la souplesse de ses interventions, une détente des taux.

En même temps, le gouvernement marquait son désir de voir les banques pratiquer, dans le cadre du plan de stabilisation, une politique de crédit toujours sévère. Les limitations imposées à la progression des concours prêtés par les banques à l'économie ont été fortement ressenties jusqu'en juillet. Elles ont épousé ensuite la courbe des demandes qui se montraient moins impérieuses. Le coefficient de trésorerie, porté à 36 % en mai, a été ramené exceptionnellement à 33 % en décembre.

Les banques se sont pliées aux limitations souvent rigoureuses qui leur étaient imposées. Voyant baisser les ressources que pouvaient leur confier les entreprises industrielles et commerciales, atteintes par le relèvement du plafond des caisses d'épargne, elles se sont attachées à offrir au moyen des comptes à terme, des comptes d'épargne et des bons à échéance fixe, une rémunération se rapprochant de celle accordée par ces caisses.

Quant aux emplois des banques ils prenaient dans une ambiance plus difficile, un caractère moins liquide et plus permanent. Ainsi s'opérait d'elle-même, au gré des vicissitudes de l'économie, une transformation spontanée de leurs emplois que justifiait la plus grande stabilité de leurs moyens. Une telle évolution doit elle-même trouver ses limites dans l'observation des règles de liquidité, qui ont fait, au travers des crises qu'elles ont affrontées, le renom international des banques françaises.

Tout en respectant scrupuleusement les consignes données à la profession, notre établissement s'est attaché à poursuivre son développement. Les dépôts ont sensiblement augmenté grâce à une organisation systématique de la démarche qui a permis d'atteindre de nouveaux milieux dans les centres de peuplement. Nous nous sommes employés depuis bien des années à combler les vides de notre réseau. Sans négliger notre implantation rurale et régionale, nous avons ouvert en 1964 des agences et bureaux à Paris, en banlieue et dans de grandes villes telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Orléans et Nancy. Nous nous efforçons, par une connaissance toujours plus approfondie des besoins d'une clientèle en constante évolution et par l'extension des services que nous pouvons lui rendre, de consolider l'épargne collectée dans tous nos sièges. Nos dépôts à terme, nos émissions de bons ont crû de près d'un tiers. Nous avons diffusé toutes les obligations dont le placement nous était confié et, notamment, les emprunts du Trésor, de l'Electricité de France, du Crédit foncier, du Crédit national et de divers groupements ou sociétés privées. Notre service d'information mobilière conseille toujours plus utilement nos clients dans la gestion de leurs portefeuilles à un moment où les aléas de la bourse facilitent les arbitrages. La société d'investissement à capital variable (Unival) que nous avons fondée avec un groupe de banques amies, a rencontré auprès du public un plein succès. En neuf mois, environ 15.000 souscripteurs, dont près de 6.000 possèdent seulement de 1 à 10 titres, ont choisi cette forme nouvelle de placement qui leur assure, grâce au choix judicieux d'actions et d'obligations françaises et étrangères, un titre d'un revenu supérieur à celui des autres actions. Nous avons enfin apporté notre concours à de

nombreuses sociétés qui, désireuses d'augmenter leurs ressources propres, ont procédé à des augmentations de capital ou ont émis des obligations convertibles en actions. Cette dernière formule a connu un succès grandissant mais les sociétés qui y ont eu recours l'ont utilisée diversement : tantôt le prix d'émission réservait, par rapport au cours des actions, une marge qui apparentait l'opération à une augmentation de capital et faisait appel surtout aux actionnaires habituels ; tantôt, le prix choisi et l'intérêt plus élevé incitaient des souscripteurs extérieurs, étant donné l'offre de droits à un cours très faible, à participer à des émissions dont le volume était ainsi sensiblement gonflé. Notre département des affaires financières a trouvé dans l'ensemble de ces opérations un aliment croissant à son activité.

Les crédits que nous accordons ont crû autant que le permettaient les décisions prises par les autorités monétaires. Tout en conseillant à certains une modération que les événements ont depuis justifiée, nous avons conscience d'avoir toujours répondu aux demandes fondées de nos clients. Nous nous sommes efforcés, en particulier, d'aider par des études menées en commun et par des concours financiers, les entreprises auxquelles la concurrence de produits étrangers et de fabrications nouvelles, comme le maintien de prix stables, posaient des problèmes d'adaptation. Nous avons consenti par priorité les prêts à moyen terme destinés au financement des investissements et au développement des exportations.

Notre département étranger a entretenu des rapports étroits avec nos correspondants et a, en particulier, mis sur pied, en accord avec eux, des financements dont ont bénéficié les entreprises françaises exportatrices de matériels. Sur ce point également, nous nous attachons à rénover nos méthodes en dégageant, par une action combinée avec les organismes gouvernementaux d'assurance, nos exportateurs d'une fraction toujours plus grande du risque. Des mesures prises à l'étranger nous fournissent à cet égard des enseignements que nous nous efforçons de suivre dans l'intérêt d'une clientèle qui veut de plus en plus se limiter aux aléas techniques et commerciaux de sa profession et réduire ses délais de règlement.

Notre filiale de New York, la French American Banking Corporation, dont les dépôts atteignent 100 millions de dollars, nos représentations en Argentine et au Brésil, ont assuré notre présence sur le continent américain.

Notre agence de Londres, grâce à sa politique prudente, a fait face sans à-coups aux mouvements de capitaux qui sont nés de la crise de la livre sterling. Elle a persévéré dans son effort en vue de rationaliser ses méthodes de travail ; les capitaux qui lui sont confiés ont augmenté. Les résultats qu'elle a obtenus marquent un progrès par rapport à l'année précédente.

En Belgique, le gouvernement a dû prendre des mesures en vue de freiner le développement du crédit ; notre agence a néanmoins réalisé des bénéfices.

L'Inde, endeuillée par la mort du président Nehru, continue à faire face à une situation économique difficile. Les progrès incontestables réalisés par l'industrie restent en deçà des objectifs qu'avait fixés le III^e Plan quinquennal. Notre représentation à New Delhi a apporté aide et conseils aux exportateurs français. Nos agences de Bombay et de Calcutta ont maintenu leurs résultats malgré une politique monétaire plus restrictive.

Nos sièges de Sydney et Melbourne consacrent l'essentiel de leurs ressources au financement des exportations de laine. La crise de l'industrie textile a ralenti en fin d'année les achats de notre pays. Les résultats du groupe s'en seraient ressentis si celui-ci ne s'était attaché à diversifier son action. C'est ainsi qu'il a contribué à aider les importations australiennes et qu'il a prêté son concours aux entreprises françaises venues s'installer sur place. Grâce à cet effort, il a réalisé des profits.

Madagascar a continué à jouir d'un climat de stabilité favorable à son expansion économique. Les exportations portent principalement sur des produits agricoles au premier rang desquels figurent le café et le sucre. Elles n'ont pas suffi à couvrir les importations dans lesquelles les biens d'équipement tiennent une place croissante, tandis que les entrées de denrées de consommation tendraient à diminuer. A partir du 1^{er} avril, nos dix agences

ont cessé de poursuivre sous notre nom l'activité qu'elles exerçaient depuis quatre-vingts ans. La Banque malgache d'escompte et de crédit (BAMES), constituée par le gouvernement malgache et notre établissement, les exploite directement. Ses dépôts ont progressé et elle a développé ses opérations dans une ambiance de collaboration étroite avec le gouvernement.

La Tunisie, malgré les efforts d'industrialisation, conserve une vocation agricole ; les terres appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère ou à des personnes morales, autres que des coopératives, ont été nationalisées. La récolte de céréales n'a pas atteint les chiffres de l'année précédente. Les agrumes et surtout l'huile d'olive ont donné plus de satisfaction. Le dinar a été dévalué à la fin de septembre et le gouvernement a pris simultanément des mesures pour restreindre le crédit. Notre filiale, la Banque d'escompte et de crédit à l'industrie en Tunisie (B.E.I.T.) a obtenu des résultats satisfaisants.

Nous nous sommes efforcés à la fois d'améliorer par des travaux importants la présentation de nos agences et de perfectionner l'organisation de nos services intérieurs ainsi que les liaisons entre nos agences et l'administration centrale. Nous utilisons toujours davantage les ressources de notre grand ensemble électronique. Nos travaux y ont gagné en rapidité et en exactitude et la qualité des services rendus à nos clients en a été améliorée.

Notre personnel nous a apporté, avec son dévouement habituel, le concours qui nous a permis de faire face, avec un effectif relativement stable, au développement des affaires. Il a bénéficié de deux augmentations de salaires, la première au 1^{er} avril et la seconde au 1^{er} octobre. Son esprit de coopération s'est particulièrement manifesté au sein du comité central d'entreprise qui, au cours de trois sessions, a prouvé l'intérêt qu'il porte à la marche de la maison et son désir de contribuer à ses progrès. Les œuvres sociales qu'il gère et au premier rang desquelles figurent la cantine, la coopérative et les colonies de vacances connaissent toujours la même faveur.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires aux comptes a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

La totalité des acquisitions d'immeubles, de mobilier et de matériel, toutes les dépenses d'installation et d'aménagement relatives tant à notre siège social qu'à nos agences ont été amorties ainsi que la fraction des créances reconnue douteuse.

Le poste immeubles et mobilier, au bilan, a diminué du montant de l'annuité d'amortissement des immobilisations réévaluées en 1962 et des cessions de l'exercice 1964.

Le portefeuille-titres figure au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur réelle.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes présente un solde créditeur de F 5.825.910,07. Ce montant comprend tous les résultats obtenus aussi bien par nos sièges de France que par ceux de l'étranger.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, soit F 364.270,90 correspondant à une attribution de F 0,6759 au profit de chacune des 538.942 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde de F 5.461.639,17 auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire : 5 % de F 5.461.639,17.....F	273.081,96
— aux parts bénéficiaires, en supplément du minimum d'intérêt garanti : F 1,3241 par part pour porter le total de l'attribution à F 2 brut, soit.....F	713.613,10

Le montant net du coupon s'élèvera à F 1,76 et le crédit d'impôt à F 0,24

— aux actions appartenant à l'Etat	F	4.050.000	»
— au conseil d'administration	F	50.000	»
— aux parts de fondateur.....	F	39.788,36	

Les droits des 15.076 parts de fondateur restant en circulation ont été calculés conformément aux dispositions des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe premier de l'article 26 des nouveaux statuts. Un dividende brut de F 2,639 reviendra à chacune de ces parts. Son montant net s'élèvera à F 2,15 et le crédit d'impôt sera de F 0,68.

Il restera un reliquat disponible de F 335.155,75 qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices précédents, lequel passera de F 2.430.626,38 à F 2.765.782,13.

Par décret du 4 janvier 1965, les mandats de MM. Charles FARNIER et Henry DAVEZAC ont été renouvelés pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1965.

Au cours de l'exercice, notre président, M. Charles FARNIER, a été atteint par la limite d'âge. Il avait exercé depuis le 1^{er} janvier 1935 et notamment pendant la guerre et l'occupation, les fonctions de directeur général et de vice-président. Il avait été nommé président en 1959. Nous lui avons exprimé notre profonde gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à notre maison au cours de cette période longue et difficile et nous lui avons conféré le titre de président honoraire. Avec l'agrément du ministre des finances et des affaires économiques, nous avons élu pour le remplacer M. Henry BIZOT, vice-président-directeur général. M. SADRIN a succédé à M. BIZOT comme directeur général.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1964

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1964, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques en date du 6 octobre 1964.

Nous avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à de nombreux sondages, vérifications et pointages, tant en cours d'exercice qu'après l'arrêté du bilan, qui nous permettent de vous confirmer que le Bilan et le compte de « Profits et Pertes » qui vous sont présentés ressortent bien de la comptabilité sociale régulièrement tenue.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 1964, établi conformément aux prescriptions de la Commission de contrôle des banques, présente un total de.....F 8.648.909.531,53
contre, en 1963F 8.168.423.047,46
soit une augmentation deF 480.486.484,07

Nous vous signalons ci-après les différences que nous avons constatées sur le bilan précédent :

A L'ACTIF :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » figure pour F 168.229.138,96 au lieu de F 178.138.091,07. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à F 637.932.498,73 accusant une augmentation de F 100.262.476,41.

C'est une augmentation de F 398.684.411,17 qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de F 5.623.395.275,15 à F 6.022.079.686,32.

Le compte « Coupons » présente une nouvelle diminution, étant ramené de F 20.330.888,62 à F 9.309.099,27.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à F 1.056.677.543,38, en augmentation de F 2.151.321,73.

L'ensemble des « Avances garanties » présente une diminution de F 21.116.073,05 étant ramené de F 109.229.518,56 à F 88.113.445,51. Les « Avances et débiteurs divers » sont également en diminution de F 15.003.697,98 étant passés de F 147.083.761,52 à F 132.080.063,54.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à F 418.037.170,08 contre F 372.884.487,39.

Le poste « Titres » est porté au bilan pour F 46.338.115,95. Cette somme comprend les acquisitions de l'année diminuées des ventes.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à F 50.763.721,85 contre F 59.829.306,22.

Le poste « Immeubles et Mobilier » figure au bilan pour 19.349.047,94 après déduction de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice 1964.

AU PASSIF :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de F 311.625.369,37 se trouvant ainsi portés à F 3.099.347.633,69. Les « Comptes courants » en diminution de F 45.037.291,62 s'inscrivent pour 1.936.265.774,99.

Les « Banques et Correspondants » sont ramenés de F 1.088.537.590,53 à 1.006.042.800,43. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont à F 375.225.847,93 contre F 344.481.793,41.

Les « Crédeurs divers » ressortent à F 540.277.220,49, soit par rapport à l'an dernier, une diminution de F 22.565.681,76.

Les « Dividendes restant à payer » représentent F 107.881,39 et le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » est en augmentation de F 252.563.094,05.

Les « Comptes d'ordre et divers » sont ramenés à F 145.552.896,99, en diminution de F 10.890.024,82.

Le poste « Réserves » est porté à F 17.236.596,40 par suite de l'affectation de F 236.596,40 à la Réserve légale.

Le capital social reste fixé à F 90.000.000, sans changement.

Le report à nouveau ressort à F 2.430.626,38 après affectation de F 424.709,96 sur les bénéfices de 1963.

Hors bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Ouvertures de crédits confirmés » accusent des augmentations respectives de F 169.249.106,77 et F 12.609.078,35, par contre les « Effets escomptés circulant sous notre endos » accusent une diminution de F 209.379.999,74.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte « Profits et Pertes » accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de.....F 5.825.910,07
 contre, en 1963F 5.107.582,46

Il ressort donc, pour 1964, une augmentation de ..F 718.327,61

Les provenances de la somme de F 5.825.910,07 sont ainsi exprimées dans le compte « Profits et Pertes », compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation	F 4.610.623,43
Portefeuille-titres et participations	F 610.073,16
Immeubles	F 605.213,48
Comme ci-dessus.....	F <u>5.825.910,07</u>

Par rapport à 1963, on dégage une augmentation de F 674.629,38 sur le résultat de la branche « Exploitation », de F 16.514,39 sur les produits du « Portefeuille-titres et participations » et de F 27.183,84 pour les revenus des « Immeubles ».

Comme pour l'exercice précédent, les produits ou revenus du portefeuille-titres et des immeubles ont été affectés d'une quote-part des frais généraux.

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les créances douteuses ont fait l'objet de provisions justifiées.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans le rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1964, au nombre de 538.942.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % alloué à ces parts béné-

ficiaires par la loi du 2 décembre 1945 et qui s'élève à F 364.270,90, il reste à affecter un solde de F 5.461.639,17 dont le projet de répartition comporte :

— l'attribution de 5 % au fonds de réserve légale..F	273.081,96
— une attribution supplémentaire aux 538.942 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1964 F	713.613,10
— attribution aux 900.000 actions au nominal chacune de F 100 propriété de l'Etat	F 4.050.000,—
— attribution au Conseil d'administration	F 50.000,—
— attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de F 2,639 185	F 39.788,36
— report à nouveau	F <u>335.155,75</u>
TOTAL ÉGAL	F <u>5.461.639,17</u>

Le reliquat portera le report à nouveau à F 2.765.782,13.

Nous avons pris connaissance du projet de rapport du Conseil d'administration et vous confirmons les renseignements d'ordre comptable qu'il contient. La répartition des bénéfices qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 12 avril 1965.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1964

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles.

Toutes ces opérations ainsi que les crédits consentis à des membres du personnel, non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946, ont fait l'objet de notifications régulières récapitulées dans un état détaillé que nous avons eu à notre disposition et que nous avons visé.

Paris, le 12 avril 1965.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1964

avant répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... F	168.229.138,96	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX..... F	3.099.347.633,69
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	637.932.498,73	COMPTES COURANTS.....	1.936.265.774,99
PORTEFEUILLE-EFFETS.....	6.022.079.686,32	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	1.006.042.800,43
COUPONS.....	9.309.099,27	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	375.225.847,93
COMPTES COURANTS.....	1.056.677.543,38	CRÉDITEURS DIVERS.....	540.277.220,49
AVANCES GARANTIES.....	88.113.445,51	ACCEPTATIONS A PAYER.....	418.037.170,08
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	132.080.063,54	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	107.881,39
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	418.037.170,08	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	1.012.559.172,69
TITRES.....	46.338.115,95	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	145.552.896,99
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	50.763.721,85	RÉSERVES.....	17.236.596,40
IMMEUBLES ET MOBILIER.....	19.349.047,94	CAPITAL.....	90.000.000 »
		REPORT A NOUVEAU.....	2.430.626,38
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE.....	5.825.910,07
TOTAL..... F	8.648.909.531,53	TOTAL..... F	8.648.909.531,53

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.546.707.720,19
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS	1.138.467.173,07
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	511.462.600,95

après répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... F	168.229.138,96	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX..... F	3.099.347.633,69
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	637.932.498,73	COMPTES COURANTS.....	1.936.265.774,99
PORTEFEUILLE-EFFETS.....	6.022.079.686,32	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	1.006.042.800,43
COUPONS.....	9.309.099,27	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	375.225.847,93
COMPTES COURANTS.....	1.056.677.543,38	CRÉDITEURS DIVERS.....	540.327.220,49
AVANCES GARANTIES.....	88.113.445,51	ACCEPTATIONS A PAYER.....	418.037.170,08
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	132.080.063,54	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	5.275.553,75
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	418.037.170,08	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	1.012.559.172,69
TITRES.....	46.338.115,95	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	145.552.896,99
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	50.763.721,85	RÉSERVES.....	17.509.678,36
IMMEUBLES ET MOBILIER.....	19.349.047,94	CAPITAL.....	90.000.000 »
		REPORT A NOUVEAU.....	2.765.782,13
TOTAL..... F	8.648.909.531,53	TOTAL..... F	8.648.909.531,53

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.546.707.720,19
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	1.138.467.173,07
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	511.462.600,95

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Intérêt de 3 %, soit : F 0,6739 sur 538.942 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945).....	F 364.270,90
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET	5.461.639,17
	F 5.823.910,07
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	
5 % de F 5.461.639,17	F 273.081,96
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Attribution supplémentaire F 1,3241 par part	713.613,40
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Sur 900.000 actions de F 100	4.050.000 »
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	50.000 »
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit F 2,639 185 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	
	39.788,36
REPORT A NOUVEAU	333.155,75
	F 5.461.639,17

REPORT A

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	F 2.763.782,13
	F 2.763.782,13

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1964

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	F 4.610.623,43
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	610.073,16
— IMMEUBLES	605.213,48
	F 5.825.910,07
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1964	F 5.461.639,17

NOUVEAU

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1963.....	F 2.430.626,38
REPORT DE L'EXERCICE 1964	333.155,75
	F 2.763.782,13

RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques
dans sa séance du 9 juin 1965

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La commission de contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve les comptes de l'exercice 1964 arrêtés au 31 décembre 1964 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;
- fixe à F 2 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946, et à F 2,639185 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

- l'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris, transférées à l'État, d'une somme totale de F 4.050.000 ;
- le versement au Conseil d'administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes, en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

- Lonzac.
- *Lorient.
- *Lorignac.
- Lormont.
- *Loudun.
- *Lourdes.
- *Louvenc (La).
- *Lude (Le).
- Lunéville.
- *Lusignan.
- *Lussac-les-Châteaux.
- *Luz-Saint-Sauveur.
- *Luzy.
- Lyon.
- Lyon-Bachut.
- Lyon-Brotteaux.
- Lyon-Charpenne.
- Lyon-Croix-Rousse.
- Lyon-Guillotière.
- Lyon-Jean-Macé.
- Lyon-Marché d'Intérêt National.
- Lyon-La Fayette.
- Lyon-Perrache.
- Lyon-Vaise.
- Lyon-Villeurbanne.
- Mâcon.
- *Magnac-Laval.
- Mans (Le).
- *Mans (Le) " Pontlieue "
- *Manzat.
- *Marans.
- Marmande.
- *Marnay.
- *Marquise.
- *Marseillan.
- Marseille.
- Marseille-Belsunce.
- *Marseille-Blancarde.
- Marseille-St-Louis.
- Marseille-St-Marcel.
- Marseille-République.
- *Martigne-Briand.
- *Massiac.
- *Matha.
- Maubeuge.
- *Maubourguet.
- Mauléon-Soule.
- *Maur.
- *Mauzé-sur-le-Mignon.
- Mayenne.
- *Mayet.
- Mazamet.
- Meaux.
- *Mehun-sur-Yèvre.
- *Melle.
- Melun.
- **Menton.
- *Méru.
- *Merville.
- *Mesle-sur-Sarthe (Le).
- *Metz.
- *Meung-sur-Loire.
- Millau.
- *Miramont-de-Guyenne.
- *Mirebeau-en-Poitou.
- *Monségur.
- *Montalivet.
- *Montauban.
- *Montbard.
- Montbéliard.
- Montbrison.
- *Mont-de-Marsan.
- **Mont-Dore (Le).
- Montélimar.
- *Montfrin.
- Montgeron.
- *Monthureux-sur-Saône.
- Montluçon.
- Montmédy.
- Montpellier.
- *Montrésor.
- *Montreuil.
- *Montsalvy.
- *Mortagne-sur-Gironde.
- Moulins.
- *Moulins-Engilbert.
- Mouy.
- Mulhouse.
- *Murat.
- *Mussidan.
- Nancy.
- Nancy-Carnot.
- Nantes.
- Nantes-Duchesse Anne.
- *Nantes-Firmil.
- Narbonne.
- *Navarrenx.
- *Nay.
- *Nérondes.
- *Neussargues.
- *Neuville-de-Poitou.
- Nevers.
- Nice.
- *Nice-Abattoirs.
- *Nice-Californie.
- Nice-Gorbella.
- Nîmes.
- Niort.
- *Nogent-le-Roi.
- *Nogent-sur-Seine.
- *Nontron.
- Notre-Dame-de-Gravenchon.
- *Oisemont.
- Ollioules.
- Olonzac.
- Oloron-Sainte-Marie.
- *Onzain.
- *Oradour-sur-Vayres.
- Orange.
- Orléans.
- *Ormes (Les).
- *Oucques.
- *Ouzouer-le-Marché.
- Ozoir-la-Ferrière.
- *Paimboeuf.
- Pallice (La).
- *Pardies.
- *Patay.
- Pau.
- Pauillac.
- *Paulhaguet.
- *Pavilly.
- *Pellagrue.
- Périgueux.
- Péronne.
- Pérpignan.
- *Pierrelatte.
- *Pertuis.
- *Peyrehorade.
- Plancoët.
- *Plouay.
- *Podensac.
- Poitiers.
- *Poligny.
- *Pons.
- *Pontault-Gombault.
- *Pont-Audemer.
- Pont-à-Mousson.
- Pont-de-Claix.
- *Pontet (La).
- *Pont-Sainte-Maxence.
- *Pont-Saint-Esprit.
- *Pont-Saint-Pierre.
- *Pont-sur-Yonne.
- *Pornic.
- *Pornichet.
- *Port-à-Binson.
- *Port-la-Nouvelle.
- Port-St-Louis-du-Rhône.
- Port-Vendres.
- *Pouancé.
- *Prades.
- *Pré-en-Pail.
- *Prémery.
- *Privas.
- *Pugé-Ville.
- Puy (Le).
- *Puylaurens.
- Quimper.
- *Quatre-Routes (Les).
- *Quillan.
- Reims.
- Remiremont.
- Rennes.
- Rennes-Maurepas.
- Réole (La).
- *Requista.
- Riom.
- *Ris-Orangis.
- Rive-de-Gier.
- Roanne.
- *Roche-Bernard (La).
- *Rochechouart.
- *Rochefort-sur-Mer.
- *Roche-la-Molière.
- Rochelle (La).
- *Rocroi.
- Rodez.
- *Rognac.
- *Romans.
- Romilly-sur-Seine.
- *Roquefort-sur-Soulzon.
- *Roquemaure.
- Roubaix.
- Rouen.
- Rouen-Armand Carrel.
- Rouen-Saint-Sever.
- *Rouget (Le).
- *Rumilly.
- Saint-Amand-les-Eaux.
- *Saint-Ambroix.
- *Saint-Anthème.
- *Saint-Antonin.
- *Saint-Août.
- *Saint-Astier.
- *Saint-Brévin-les-Pins.
- *Saint-Brieuc.
- **Saint-Cast.
- *Saint-Chamond.
- *Saint-Chinian.
- *Saint-Claude.
- Saint-Dalmas-de-Tende.
- *Saint-Denis-d'Oléron.
- *Saint-Didier-en-Velay.
- Saint-Dié.
- Saint-Etienne.
- *Saint-Etienne-Beillevue.
- *Saint-Etienne-La Terrasse.
- *Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
- *Saint-Florent-sur-Cher.
- *Saint-Florent-le-Vieil.
- *Saint-Gaultier.
- *Saint-Geniès.
- **St-Georges-de-Didonne.
- *Saint-Georges-d'Oléron.
- *Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.
- *Saint-Hippolyte-du-Fort.
- Saint-Jean-d'Angély.
- *Saint-Jean-du-Bruel.
- *Saint-Jean-du-Gard.
- Saint-Junien.
- *Saint-Just-en-Chaussée.
- *Saint-Laurent-d'Aigouze.
- *Saint-Léger-sur-Dheûne.
- Saint-Lô.
- *Saint-Louis.
- Saint-Malo.
- *Saint-Médard-de-Guizières.
- Saint-Médard-en-Jalles.
- Saint-Nazaire.
- *Saint-Omer.
- *Saint-Palais.
- *Saint-Paul-de-Fenouillet.
- **Saint-Pierre-d'Oléron.
- *Saint-Pierre-le-Moutier.
- *Saint-Pierre-sur-Dives.
- Saint-Quentin.
- *Saint-Quentin-la-Poterie.
- *Saint-Rambert-sur-Loire.
- *Saint-Romain-de-Colbosc.
- *Saint-Saulge.
- *St-Savin-sur-Gartempe.
- *Saint-Servan-sur-Mer.
- *Saint-Sever-sur-l'Adour.
- **Saint-Tropez.
- *Saint-Vivien-Médoc.
- Ste-Geneviève-des-Bois.
- *Sainte-Marie-de-Ré.
- *Sainte-Sigolène.
- Saintes.
- *Saint-Yorre.
- *Salindres.
- Sallanches.
- *Salles-Curan.
- Salon.
- *Samatan.
- *Sarrancolin.
- *Saulieu (La).
- Saumur.
- *Sauveterre-de-Guyenne.
- *Sauxillanges.
- *Scaër.
- Schiltigheim.
- *Scionzier.
- Sedan.
- *Sées.
- *Ségonzac.
- Segré.
- Sens.
- Sérémange.
- Sète.
- *Seurre.
- Sillé-le-Guillaume.
- Soissons.
- *Solliès-Pont.
- *Sommières.
- Sorgues.
- **Soulac-sur-Mer.
- *Sourdeval-la-Barre.
- *Soustons.
- *Souterraine (La).
- Strasbourg.
- Strasbourg-Bourse.
- *Surgères.
- *Sury-le-Comtal.
- *Suze (La).
- Tain-L'Hermitage.
- *Talaudière (La).
- Tarare.
- Tarbes.
- *Tardets.
- *Targon.
- *Tartas.
- *Tavaux.
- *Teil (Le).
- *Terrasson.
- *Tessy-sur-Vire.
- Teste-de-Buch (La).
- Thionville.
- *Thiviers.
- *Thouarcé.
- *Tinchebray.
- *Tocane-Sainte-Apre.
- *Tonnav-Boutonne.
- *Tonnav-Charente.
- *Tonneins.
- *Torfou-Tiffauges.
- Toulon.
- Toulon-Le-Mourillon.
- Toulouse.
- Toulouse-Barrière-de-Muret.
- Toulouse-Bonnefoy.
- Toulouse-St-Aubin.
- Tourcoing.
- Tour-du-Pin (La).
- Tours.
- Tremblade (La).
- Trouville.
- Troyes.
- *Uzès.
- *Vaas.
- **Val-André-Pléneuf.
- Valence.
- *Valence-d'Agen.
- *Valence-d'Albigeois.
- Valenciennes.
- *Vallauris.
- Vannes.
- *Varennes-sur-Allier.
- *Vatan.
- Vendôme.
- *Verdun-sur-le-Doubs.
- *Vermenton.
- *Vernon-le-Fourrier.
- Vernon.
- *Vic-Fézensac.
- Vichy.
- *Vic-sur-Cère.
- *Vic-sur-Seille.
- Vienne.
- Vierzon.
- *Vigan (Le).
- *Vihiers.
- *Villaines-la-Juhel.
- *Villandrat.
- *Villfort.
- *Villefranche-de-Panat.
- Villefranche-sur-Saône.
- Villeneuve-Saint-Georges.
- Villeneuve-sur-Lot.
- *Villereal.
- *Villers-Bocage.
- *Villie-Morgon.
- Vire.
- Vitré.
- *Vitry-le-François.
- Voiron.
- *Voreppe.
- *Voves.
- *Wormhoudt.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
 (*) Agences fonctionnant périodiquement.
 (**) Bureaux de saison.

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre *entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.